



RÉPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE LAVELANET (Ariège)
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2021/167

L'an deux mille vingt et un et le quinze novembre à 16 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jérôme DUROUDIER, 1^{ER} Adjoint.

Étaient présents : Monsieur Jérôme DUROUDIER, Monsieur Jackie ROY, Madame Cécile PEREIRA, Madame Fatiha ZERAOULA, Madame Chantal BLAZY, Madame Béatrice BERTRAND, Monsieur Franck FAREZ, Monsieur Patrice FAUCONNET, Monsieur Olivier CANIPEL, Monsieur Raymond MIQUEL, Monsieur Corrado RANGHELLA, Madame Valérie GUARINOS, Monsieur Yves PAUBERT, Madame Anne-Marie EYCHENNE, Monsieur Guy PUJOL, Madame Pierrette FORGET BARBERA, Monsieur Denis BERTONE, Madame Joëlle DANNEY, Madame Sylvia GUERRERO, Madame Pascale DOMECH.

Procurations de vote :

Monsieur Marc SANCHEZ donne procuration à Madame Cécile PEREIRA.
Monsieur Erald GAST donne procuration à Monsieur Jackie ROY.
Madame Isabelle GRAUPERA donne procuration à Madame Chantal BLAZY.
Monsieur Jean-Luc TORRECILLAS donne procuration à Madame Béatrice BERTRAND.
Madame Anne-Marie CLERGUE donne procuration à Monsieur Raymond MIQUEL.
Madame Emilie ALLABERT donne procuration à Monsieur Franck FAREZ.
Madame Christine MARECHAL donne procuration à Monsieur Jackie ROY.
Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA donne procuration à Madame Sylvia GUERRERO.
Monsieur Olivier AMANS donne procuration à Madame Pascale DOMECH.

Étaient absents : Néant

Date de convocation : 8 novembre 2021.

Objet : Subvention à l'Office Public de l'Habitat de l'Ariège pour la réhabilitation de 45 logements collectifs à la Résidence de l'Europe à Lavelanet.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de son Plan Stratégique de Patrimoine, l'Office Public de l'Habitat de l'Ariège a validé le 6 février 2020, le programme de réhabilitation des 45 logements de la résidence Place de l'Europe.

Il précise que les travaux envisagés sont :

- Des travaux de thermie :
 - Isolation de la toiture terrasse avec réfection complète de l'étanchéité,
 - Isolation des toitures privatives.
- Des travaux d'adaptabilité :
 - Portes automatiques d'immeubles,
 - Vidéophonie.
- Des travaux parties communes :
 - Réfection des sols halls d'entrées et circulations.

Il ajoute que le coût total de ce projet s'élève à 298 000 € TTC et, afin d'optimiser le financement, l'Office Public de l'Habitat de l'Ariège sollicite une subvention équivalente à 5 % du montant de l'opération, soit 14 900 euros qui entrainera celle du Conseil Départemental à due concurrence.

L'Office Public de l'Habitat de l'Ariège décline le plan de financement de cette opération, comme suit :

- 5 % subvention Commune	14 900.00 €
- 5% subvention Département	14 900.00 €
- 9% financement copropriété	25 796.00 €
- 30% fonds propres	89 400.00 €
- 51% prêt PAM	153 004.00€

Cette participation et celle du Conseil Départemental de l'Ariège permettront de ne pas répercuter le coût de cette réhabilitation sur les loyers de chaque résident.

Puis, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

Où cet exposé,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à la majorité des suffrages exprimés (**29 voix POUR**)

- **ADOpte** la proposition de Monsieur le Maire,
- **DÉCIDE** d'attribuer à l'Office Public de l'Habitat de l'Ariège une subvention de 14 900 € correspondant à 5 % du montant des travaux de la réhabilitation de la résidence de l'Europe,
- **DIT** que les crédits seront prévus au budget correspondant,
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'accomplir toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour expédition certifiée conforme.

Le Maire,
Marc SANCHEZ



Pour le Maire :
Cécile PEREIRA
2^{ème} Adjointe